

Actions positives et égalité de genre : cadre conceptuel et analyse appliquée au contexte de Kananga 2018-2025

MBOMBO MUKENGE Régine *

Résumé

À Kananga (Kasaï-Central, RDC), des actions positives ont été mises en œuvre entre 2018 et 2025, notamment la gratuité de l'enseignement au primaire (2019), les incitations électorales (loi n° 22/029, 2022), les édits VBG (2022), l'ouverture du CISM à Lukonga (2024), les bourses et clubs de discussion. Cette étude poursuit comme objectifs : apprécier leur contribution à l'égalité de genre et identifier les conditions d'efficacité. Grâce à l'étude qualitative appuyée de données descriptives, l'analyse documentaire, l'observation et deux focus groups, la recherche a révélé entre autres résultats une baisse du décrochage des filles (p. ex. 240 bénéficiaires de bourses), la hausse du recours à la PF, une meilleure prise en charge VBG (signaux provinciaux : 2 551 cas S1-2023 ; 711 survivantes prises en charge T1-2024). En dépit des limites encore remarquables dont les mariages précoces, la rupture des stocks PF, la stigmatisation, le sous-signalement VBG, l'accès limité au crédit, la portée volontaire et la couverture partielle de l'acte coutumier (2021), la combinaison des règles, budgets et services avec le changement des normes, les financements prévisibles, l'ancrage institutionnel et le suivi par un tableau de bord local permettront d'améliorer de mieux en mieux les inégalités de genre.

Mots-clés : *Actions positives ; Égalité de genre ; Violences basées sur le Genre (VBG) ; Éducation des filles.*

Abstract

In Kananga (Kasaï-Central, DRC), a package of positive actions was rolled out between 2018 and 2025 - free primary education (2019), electoral incentives under Law No. 22/029 (2022), provincial GBV edicts (2022), the Integrated Multisectoral Service Center (CISM) in Lukonga (2024), and NGO-led scholarships and dialogue clubs. This qualitative study, supported by descriptive statistics, assesses their contribution to gender equality and the conditions for effectiveness. Data were drawn from document review, non-participant

* Apprenant en Master 2 à l'Ecole du Genre – ECOGE – de l'Université de Goma – UNIGOM –.

observation, and two focus groups (women/girls; men/boys). Findings indicate reduced girls' dropout (e.g., 240 scholarship beneficiaries), increased family-planning uptake, and improved GBV care; provincial monitoring signals 2,551 GBV cases in 1H-2023 and 711 survivors assisted in 1Q-2024. Persistent constraints include early marriage, family-planning stock-outs, stigma, GBV under-reporting, limited access to credit, and the voluntary, partial reach of a 2021 customary commitment. We conclude that combining rules, budgets, and integrated services with norm-change efforts - underpinned by predictable financing, institutional embedding, and a local dashboard for routine monitoring - offers a viable path to narrowing gender gaps in Kananga.

Keywords: Positive actions, Gender equality, GBV, Girls education.

I. Introduction

L'égalité de genre constitue un enjeu majeur du développement durable et figure parmi les objectifs prioritaires de l'Agenda 2030 des Nations Unies (Objectif 5). Au-delà d'une exigence éthique, elle est reconnue comme un levier stratégique pour renforcer la cohésion sociale, améliorer la gouvernance et stimuler la croissance économique inclusive. Dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, dont la République Démocratique du Congo (RDC), la réduction des inégalités entre les sexes demeure toutefois un défi persistant, malgré l'existence de cadres juridiques et politiques favorables.

Kananga, capitale de la province du Kasai-Central, illustre particulièrement cette tension entre engagements institutionnels et réalités socioculturelles.

En effet, à Kananga, la période de 2018-2025 est marquée par des efforts de relèvement et de consolidation des services publics, alors que persistent des inégalités structurelles entre les sexes (alphabétisation, accès aux soins, participation politique). Les décideurs et d'autres acteurs sociaux ont adopté des actions positives, entendues comme des mesures temporaires destinées à corriger les déséquilibres historiques et structurels entre hommes et femmes, pour accélérer la réalisation de l'égalité de fait, au-delà de l'égalité de droit : incitations électorales favorisant des listes paritaires, édits et plans d'action contre les violences basées sur le genre (VBG), et création de dispositifs intégrés de prise en charge.

Ces initiatives d'actions positives ont été mises en place pour favoriser l'accès des femmes à la prise de décision, aux ressources économiques et aux opportunités éducatives. Si ces mesures répondent à un impératif de justice sociale, leur portée réelle et leur durabilité restent encore largement discutées dans la littérature scientifique.

La problématique centrale réside dans l'écart persistant entre les avancées enregistrées sur le plan institutionnel et les transformations concrètes observées dans la vie des femmes. Les normes socioculturelles, les résistances communautaires, les contraintes budgétaires et les fragilités institutionnelles freinent souvent la pleine effectivité des mesures adoptées. Par ailleurs, les recherches portant sur l'efficacité des actions affirmatives en RDC se concentrent rarement sur des contextes urbains intermédiaires comme Kananga, où les dynamiques de genre se trouvent à l'intersection de traditions profondément enracinées et d'influences modernisatrices.

De là se dégagent les questions directrices suivantes : comment conceptualiser ces actions positives et quels enseignements en tirer, pour Kananga, de leur conception, de leur mise en œuvre et de leurs effets intermédiaires ? Comment renforcer ces actions pour réduire effectivement les inégalités entre les sexes qui demeurent un défi persistant ?

L'égalité de genre est largement reconnue comme un catalyseur du développement humain et économique. C'est à cette thèse que nombreuses études dont celles de N. Kabeer¹, Munongo² et les travaux de l'ONU Femme, (2020). Les recherches montrent que la réduction des inégalités entre les sexes améliore non seulement les indicateurs socio-économiques, mais renforce également la gouvernance démocratique et la stabilité sociale (World Bank, 2012 ; Cornwall & Rivas, 2015).

Tesson-Millet et al. Soulignent explicitement que « les fortes corrélations entre la réduction des inégalités de genre et l'agenda du développement montrent que les efforts internationaux en faveur de la mise en œuvre d'un développement durable et équitable ne

¹ Kabeer, N. (2003). *Gender Mainstreaming in Poverty Eradication and the Millennium Development Goals: A handbook for policy-makers and other stakeholders*. Commonwealth Secretariat.

² Munongo, V. G. N. (2017, March). Genre et objectifs de développement durable: Du sociétal au social. In *Genre et objectifs de développement durable*.

pourront faire l'économie d'une véritable prise en compte du genre ».³ L'étude de Sophie Louargant⁴ aborde ce sujet dans le même sens.

Les actions affirmatives - également appelées *mesures temporaires spéciales* selon la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes⁵ - visent à corriger les désavantages historiques et structurels subis par les femmes et autres groupes marginalisés. Ces mesures peuvent prendre différentes formes : quotas électoraux, programmes de soutien à l'entrepreneuriat féminin, bourses ciblées, ou priorités dans le recrutement public, etc.

Plusieurs études, notamment en Afrique subsaharienne, confirment l'impact positif des actions affirmatives sur la représentation politique et l'accès des femmes aux opportunités économiques. Mettons ici en exergue les recherches de Anne Marie Goetz et Shireen Hassim (2003) et de de Anne Marie Goetz and Shireen Hassim 2003)⁶ et celles de Aili Mari Tripp (2015)⁷.

En République Démocratique du Congo (RDC), les politiques nationales intègrent des dispositions en faveur de la parité et de l'égalité de genre, inscrites dans la Constitution de 2006 (art. 14) et renforcées par la Stratégie nationale pour la promotion de la femme et la parité (2010). Il en est de même des études des chercheurs comme celles de Jules Katsurana⁸

Si de nombreuses études soulignent les bénéfices des actions positives pour réduire les inégalités de genre, une partie de la littérature académique met également en avant leurs limites et effets indésirables, notamment en ce qui concerne le risque de perception d'incompétence des bénéficiaires, la possibilité d'exacerbation des tensions sociales,

³ Tesson-Millet, M. C., & Châtaigner, J. M. (2014). *Le développement durable, une question de genre* (No. B93). FERDI Note brève, p.5.

⁴ Louargant, S. (2012, Novembre). Genre et développement durable: enjeux pour les métropoles. In *séminaire recherche ADES*.

⁵ Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979), article 4.

⁶ Goetz, A. M., et Hassim, S. (éd.). (2003). *Pas de raccourcis vers le pouvoir : les femmes africaines en politique et l'élaboration des politiques* (Vol. 3). Zed Books.

⁷ Tripp, A. M. (2015). *Femmes et pouvoir dans l'Afrique post-conflit*. Cambridge University Press.

⁸ Katsurana, J. (2024). Genre et développement. Des idées à la pratique, Dschang University Press (DUP), Arts and Social Sciences, Cameroun.

Katsurana, J. (2024). « Les actions positives : Barrières ou opportunités pour l'égalité politique entre hommes et femmes en République Démocratique du Congo ? », *Revue Internationale du chercheur* « Volume 5 : Numéro 2 » pp : 130-147

ainsi que l'effet limité sur l'autonomisation durable en l'absence de réformes structurelles.

D'abord, certains auteurs estiment que ces mesures peuvent altérer la perception de compétence des bénéficiaires. Selon Alain-Gerard Slama (2004), la discrimination positive « entretient l'idée que les individus promus grâce à ces dispositifs ne doivent pas leur position à leur mérite »⁹, ce qui peut nuire à leur crédibilité professionnelle et sociale. Cette observation rejoint les analyses de Thomas Sowell pour qui les bénéficiaires risquent d'être perçus comme « des choix imposés par des quotas plutôt que comme des sélectionnés sur la base de leurs compétences réelles »¹⁰.

Ensuite, plusieurs critiques soulignent le fait que ces politiques risquent d'aggraver les tensions sociales en mettant l'accent sur les différences plutôt que sur l'unité de genre. Slama dénonce ainsi leur tendance à « dresser les groupes minoritaires contre les groupes majoritaires »¹¹, tandis que Shelby Steele considère qu'elles peuvent « figer les identités de groupe au détriment de l'intégration sociale »¹².

Enfin, certains auteurs mettent en garde contre la possibilité que les actions positives freinent l'autonomisation réelle des femmes si elles se substituent à des réformes structurelles plus profondes. Jules Katsurana rappelle qu'« en tant que mesure temporaire appelée à disparaître avec la suppression des inégalités, elles apportent des solutions superficielles aux problèmes structurels »¹³. De son côté, Sander insiste sur le fait que, sans transformation des systèmes éducatifs, économiques et politiques, ces mesures « ne font que masquer les inégalités plutôt que de les résoudre »¹⁴.

⁹ Slama, A.-G. (2004). Contre la discrimination positive : La liberté insupportable. *Pouvoirs*, 111, p.142. <https://doi.org/10.3917/pouv.111.0133>

¹⁰ Sowell, T. (2004). *L'action positive dans le monde : une étude empirique*. Presse de l'Université de Yale, p.112.

¹¹ Slama, Ibidem.

¹² Steele, S. (1990). *Le contenu de notre caractère* (vol. 120). New York : St. Martin's Press., p.33.

¹³ Katsurana, J. (2024). *Les actions positives : Barrières ou opportunités pour l'égalité politique entre hommes et femmes en République Démocratique du Congo ?* *Revue Internationale du Chercheur*, 5(2), p.137.

¹⁴ Sander, R. H. (2004). Analyse systémique de la discrimination positive dans les facultés de droit américaines. *Stan. L. Rev.*, p.423.

François Tshionyi Kazadi (2024), quant à lui, déclare s'insurger contre la déconstruction de l'identité binaire de l'homme et de la femme et de l'hétérosexualité obligatoire¹⁵.

La littérature sur Kananga est particulièrement rare, ce qui justifie la pertinence d'une étude de cas approfondie. Cette ville constitue un contexte unique où les initiatives d'actions affirmatives se déploient dans un environnement socio-politique marqué par un fort attachement aux structures coutumières, une économie majoritairement informelle et une gouvernance locale en reconstruction.

Le cadre conceptuel de cette recherche articule deux approches complémentaires :

1) L'approche des études de genre (*Gender Studies*)

Cette approche considère les rapports entre hommes et femmes comme des constructions sociales et culturelles influencées par des rapports de pouvoir, dans la perspective de Joan Wallach Scott¹⁶ et de Raewyn Connell¹⁷, 2009). Elle permet d'analyser comment les actions affirmatives interagissent avec les normes et valeurs locales, et dans quelle mesure elles contribuent à transformer les rapports de genre.

2) L'analyse des politiques publiques (*Public Policy Analysis*)

Selon Michael Howlett et Madhan Ramesh¹⁸ (2003), l'efficacité d'une politique publique dépend de son cycle complet - conception, mise en œuvre, suivi et évaluation. Ce cadre permet d'examiner les actions affirmatives non seulement comme un ensemble de mesures, mais aussi comme un processus influencé par divers acteurs (institutions publiques, société civile, bailleurs internationaux) et par des contraintes contextuelles.

La combinaison de ces deux approches permet :

- d'évaluer les résultats visibles (ex. : augmentation de la représentation féminine dans les instances locales) ;

¹⁵ Kazadi, F. T. (2024). Reconstruire la Féminité et la Masculinité. Approche de quelques défis actuels à la lumière d'une anthropologie uni-duelle et du personnalisme intégral, Vision Libros. p.12.

¹⁶ Scott, J. W. (2007). Le genre, une catégorie utile de l'analyse historique. In *Culture, society and sexuality*

¹⁷ Connell, R. W. (2003). Masculinités, changement et conflit dans la société mondiale : réfléchir à l'avenir des études sur les hommes. *Le Journal des études masculines*, 11(3), 249-266

¹⁸ Howlett, M., et Ramesh, M. (2006). Preface: the evolution of de/reregulation. *Deregulation and its Discontents*, 1.

- d'identifier les mécanismes sociaux et institutionnels qui soutiennent ou freinent l'impact des actions positives ;
- de replacer le cas de Kananga dans une perspective de l'impact des actions positives.

Dans ce contexte, cet article poursuit ainsi un double objectif, à savoir :

- Analyser la contribution des actions affirmatives à la promotion de l'égalité de genre à Kananga en identifiant les progrès réalisés depuis leur mise en œuvre.
- Examiner les facteurs limitant ou conditionnant leur efficacité, afin de proposer des pistes d'amélioration adaptées au contexte local et transférables à d'autres environnements socio-politiques similaires.

II. Méthodologie

1. Type et approche de recherche

Cette étude adopte une approche qualitative, complétée par quelques données quantitatives descriptives, afin de comprendre en profondeur les effets des actions positives sur l'égalité de genre à Kananga.

Le choix de cette approche repose sur la nécessité de saisir les perceptions, expériences et dynamiques sociales qui ne peuvent être pleinement appréhendées par des méthodes exclusivement statistiques.

2. Techniques de collecte des données

- **Analyse documentaire** : examen des textes légaux, stratégies nationales, rapports d'ONG, statistiques locales sur la participation des femmes.
- **Groupes de discussion** : centrés sur les perceptions des avancées, les obstacles rencontrés et les suggestions d'amélioration.
- **Observation non participante** : participation à des ateliers, réunions et activités de suivi des programmes liés au genre.

Les données quantitatives descriptives (par ex. taux de représentation des femmes dans les instances locales) ont été collectées à partir de rapports officiels et de bases de données disponibles.

3. Terrain d'étude

Le terrain de recherche est la ville de Kananga, chef-lieu de la province du Kasai-Central (RDC). Cette ville présente un contexte sociopolitique marqué par :

- une forte influence des structures coutumières dans la gouvernance locale ;
- un tissu économique dominé par l'informel ;
- un environnement institutionnel en reconstruction après des épisodes de crises sociales et politico-sécuritaires comme celle du phénomène Kamuina Nsapu.

Ces caractéristiques en font un cas pertinent pour l'étude de l'implantation et des effets des actions positives dans ce milieu.

4. Population et échantillonnage

La population cible comprend trois catégories principales :

- Les responsables institutionnels (administration provinciale, mairies, services publics concernés par le genre) ;
- Les représentants de la société civile (ONG locales, associations féminines, syndicats, leaders communautaires) ;
- Les bénéficiaires directs des actions positives (femmes occupant des postes de décision, entrepreneures, élèves, bénéficiaires de programmes de formation ou de financement).

L'échantillonnage a été réalisé de manière raisonnée pour garantir la représentativité des points de vue. L'étude a retenu 2 groupes de discussion dont 1 pour les femmes et filles et un autre pour les hommes et garçons. Chaque groupe comprenait au total 38 membres dont 10 leaders associatifs, 20 bénéficiaires directs et 8 autres personnes pour valider et enrichir les données.

III. Résultats

1. Clarification des concepts

➤ Actions positives

Dans la littérature internationale, les actions positives sont les « mesures temporaires spéciales » (en anglais temporary special measures) qui visent à accélérer l'égalité réelle

en corrigeant des désavantages historiques ou structurels. Elles englobent, entre autres, les incitations et quotas dans la représentation politique, la budgétisation sensible au genre, les procédures de passation de marchés inclusives, les bourses ciblées pour les filles, les services dédiés (par exemple les violences basées sur le genre (VBG), et les campagnes de transformation des normes.

Il existe une diversité des synonymes ou expressions qui ont le même sens que le terme "actions positives", entendues comme des politiques qui visent à réduire ou corriger les inégalités de différentes catégories, à compenser les discriminations passées en offrant des avantages à certains groupes de personnes qui ont été ou continuent à être défavorisées.

Selon Faye J. Crosby (2004), l'action positive vise à rétablir une égalité substantielle en compensant les inégalités historiques subies par certains groupes. Elle s'oppose à une égalité purement formelle, insuffisante pour corriger des discriminations persistantes.¹⁹

Dans son étude, Jules Katsurana (2024) fait la distinction entre les concepts positifs et les concepts négatifs. Parmi les premiers, il cite les termes actions affirmatives, mesures positives, mesures temporaires spéciales. Des concepts négatifs, il souligne les discriminations à rebours, les discriminations positives, etc.²⁰

Baptiste Villenave (2006) utilise les termes discriminations positives, politiques de discriminations positives, mesures compensatoires, mesures correctives²¹, tandis qu'Alain-Gerard Slama (2004) parle de politiques d'égalité, politiques de discriminations positives et « affirmative action » (terme anglais)²².

La littérature scientifique en matière de Genre évoque également d'autres concepts tels que : politiques de diversité, mesures d'équité, mesures d'inclusion, actions réparatrices,

¹⁹ Crosby, F. J. (2004). *La discrimination positive est morte : vive la discrimination positive*. Presse de l'Université de Yale.

²⁰ Katsurana, J. (2024). « Les actions positives : Barrières ou opportunités pour l'égalité politique entre hommes et femmes en République Démocratique du Congo ? », *Revue Internationale du chercheur* « Volume 5 : Numéro 2 »

²¹ Villenave, B. (2006). La discrimination positive : une présentation. *Vie sociale*, 3, 39-48.
<https://doi.org/10.3917/vsoc.063.0039>

²² Slama, A.G. (2004). Contre la discrimination positive : La liberté insupportable. *Pouvoirs*, 111, 133-143.
<https://doi.org/10.3917/pouv.111.0133>

politiques de soutien ciblé, mesures de rattrapage, politiques d'égalisation des chances, mesures de promotion de l'égalité, etc.

➤ *Égalité de genre*

Selon le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme (HCDH), « l'égalité des genres fait référence à l'égalité des droits, des responsabilités et des opportunités entre les genres en prenant en considération les différents intérêts, besoins et priorités et en reconnaissant la diversité des différents groupes de femmes et d'hommes. L'égalité des genres signifie que chacun doit pouvoir jouir des droits à l'eau et à l'assainissement de manière égale, et ne doit pas faire l'objet de discrimination dans l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène »²³.

Pour le Fonds des Nations Unies pour la Population UNFPA, « l'égalité des genres constitue un droit fondamental. Les femmes ont en effet le droit de vivre dans la dignité, et à l'abri de la peur. L'égalité des genres est également une condition indispensable au développement et à la réduction de la pauvreté, car l'autonomisation des femmes et des filles contribue à la santé et à la productivité des familles et des communautés et améliore les perspectives des générations futures. Il ne fait aucun doute que l'autonomisation des femmes est essentielle pour la réalisation des droits de la personne, réduire la pauvreté, favoriser le développement et relever les défis les plus urgents au niveau mondial. Pourtant, l'égalité des genres reste une promesse non tenue ».²⁴

Le Conseil Européen considère l'égalité de genre comme étant « l'état où les femmes, les hommes et les personnes de toutes identités de genre jouissent des mêmes droits, responsabilités et opportunités, et où le sexe ne détermine pas l'accès aux ressources ou aux avantages. Elle vise à éliminer la discrimination basée sur le genre et d'autres facteurs comme l'âge ou l'ethnicité, en s'assurant que les besoins et priorités de tous sont pris en

²³ Heller, L., L'égalité de genre et les droits humains à l'eau et à l'assainissement, OHCHR, A/HRC/33/49, p.5.

https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/Water/10anniversary/Gender_FR.pdf

²⁴ UNFPA, L'égalité de genre, disponible sur <https://www.unfpa.org/fr/égalité-des-genres> consulté le 22 juillet 2025.

compte dans les systèmes sociaux, les politiques et l'économie pour un développement plus juste et équitable »²⁵.

Dans le contexte de la présente recherche, nous utilisons ce concept d'égalité des genres au sens de la jouissance des droits égaux, accès aux opportunités égales, prise en compte des responsabilités et des priorités de manière égale, sans aucune discrimination du fait qu'on est homme ou femme ou des facteurs qui y sont liés comme l'âge, la race ou l'origine ethnique.

➤ *Théories de la justice sociale*

La théorie de la justice sociale a été développée par John Rawls, qui propose une conception de la justice comme équité, s'inspirant du contrat social. Le principe de justice consiste à réaffirmer l'égalité des droits de chacun à condition que ces droits soient compatibles avec les libertés des individus.²⁶

John Rawls insiste sur la nécessité de principes correctifs permettant aux moins avantagés de bénéficier d'une redistribution équitable²⁷, alors que Nancy Fraser met en avant la double dimension de la justice : redistribution (accès aux ressources) et reconnaissance (valorisation des identités minorées).²⁸

Paul-André Lapointe souligne que la théorie de la justice sociale de Nancy Fraser soutient que la justice sociale repose sur l'intégration de trois dimensions interdépendantes : la redistribution économique, la reconnaissance culturelle et la représentation politique. Pour Fraser, ces trois aspects sont nécessaires pour atteindre une parité de participation, où tous les membres de la société peuvent contribuer sur un pied d'égalité à la formulation des règles et des mesures qui les concernent.²⁹

La théorie de la justice sociale est cruciale pour l'étude de l'égalité de genre car elle fournit un cadre pour analyser les inégalités systémiques basées sur le sexe, identifier les

²⁵ Égalité de genre et approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes <https://www.coe.int/fr/web/gender-matters/gender-equality-and-gender-mainstreaming>

²⁶ <https://www.melchior.fr/notion/justicesociale#:~:text=Selon%20Rawls%2C%20les%20individus%20placés,avec%20les%20libertés%20des%20individus.>

²⁷ Rawls, J. (1971). Une théorie de la justice : Édition originale.

²⁸ Fraser, N. (1998). Penser la justice sociale: entre redistribution et revendications identitaires. *Politique et sociétés*, 17(3), 9-36.

²⁹ Lapointe, P. A. (2020). La théorie critique de Nancy Fraser. *Les Cahiers du CRISES*, Québec.

pratiques discriminatoires, et construire des interventions efficaces pour atteindre une répartition équitable des droits, des ressources et des opportunités entre tous les genres.

2. Actions positives à Kananga

A travers l'analyse documentaire et les entretiens semi-directifs, nous avons pu enregistrer plusieurs actions positives initiées tant au niveau national et provincial qu'au niveau des organisations non gouvernementales et qui ont eu un impact considérable sur l'égalité de genre à Kananga, de 2018 à 2025. Dans ce cadre, voici les actions positives répertoriées :

➤ ***Incitations électorales (Loi électorale n°22/029 du 29 juin 2022)***

L'article 13 de cette loi précise que chaque liste « tient compte » de la représentation des femmes et exempte du cautionnement toute liste alignant au moins 50% de femmes dans une circonscription. C'est une mesure de type « action positive » visant à lever une barrière financière majeure.

➤ ***Scolarisation des enfants***

La politique nationale de gratuité au primaire (lancée en 2019) vise un système plus inclusif et équitable, en faisant de l'éducation des filles une priorité explicite. Des projets récents dans les provinces du Kasai, dont le Kasai-Central, financent des améliorations d'infrastructures scolaires et des environnements d'apprentissage favorables aux filles. Ces mesures, bien que générales, fonctionnent comme actions positives lorsque la cible et le design traitent des barrières spécifiques (coûts, sécurité, sanitaires, normes). Signalons que le taux net d'admission en 1^{re} primaire de 50,1 % pour les filles (65 % garçons) ; taux net ajusté de fréquentation au primaire environ 73% et au premier cycle du secondaire, environ 10 à 12% selon le sexe, avec un décrochage féminin marqué.³⁰

Dans ce même cadre, au niveau de Kananga, un projet financé par IGNATE et mis en œuvre par la Ligue des Filles et Femmes pour le Développement (LIFID) a initié la création des Clubs de discussion genre qui intègrent les hommes, les femmes, les filles et garçons par LIFID pour des échanges ouverts à tous. Le même projet a financé les

³⁰ BANQUE MONDIALE (2023). Projet d'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire (PEQIP) (P181063) disponible sur https://documents1.worldbank.org/curated/en/099120623074547297/pdf/P181063033b58d0a0a07703a65894e34c0.pdf?utm_source=chatgpt.com consulté le 21 juillet 2025.

frais scolaires de 240 filles, réduisant ainsi sensiblement le taux de perte scolaire dans les 24 écoles ciblées par le projet.

- ***Autonomisation économique***

Les Programmes comme TRANSFORME (2025) ont soutenu des centaines de micro-entrepreneures qui ont entraîné l'amélioration des revenus et du pouvoir de négociation des femmes au sein du foyer.

- ***Gouvernance et leadership***

Participation des femmes dans les associations locales et comités de développement (PURUK, coopératives), une marque d'émergence d'un leadership féminin, mais la sous-représentation politique reste encore persistante.

- ***Édits et plan VBG (2022)***

Au Kasai Central, deux édits provinciaux ont été promulgués concernant l'interdiction des coutumes avilissantes à l'égard des femmes et les modalités de scolarisation/protection des enfants victimes ou nés de violences sexuelles, ainsi que l'élaboration d'un plan d'action provincial de mise en œuvre de la stratégie nationale VBG.

- ***Centre Intégré des Services Multisectoriels (CISM) à Kananga (2024)***

Ouverture d'un Centre Intégré des Services Multisectoriels à Lukonga, financé par la Coopération internationale Coréenne (KOICA), exécuté par le PNUD et UNFPA ainsi que le Gouvernement Congolais, pour la prise en charge holistique des survivantes VBG. Selon les données du premier semestre 2023 concernant les VBG dans la province du Kasai-Central, 2551 cas ont été enregistrés, alors que 711 survivantes VBG ont été pris en charge dans la province au 1^{er} trimestre 2024³¹.

- ***Alphabétisation (15-49 ans)***

37,4 % des femmes contre 76,4 % des hommes (15-24 ans : 51,5 % des jeunes femmes). Ces écarts capturent un déficit de capacités de base.

- ***Santé maternelle***

³¹ <https://drcongo.un.org/fr/274230-prise-en-gendre-des-survivantes-des-vbg-la-ville-de-kananga-dotée-dun-centre-intégré-des>

2017-2018, 85% des accouchements ont lieu en établissement de santé, 87% sont assistés par un personnel qualifié ; 14% à domicile. Ces niveaux signalent une offre présente mais encore inégale selon les résidences et niveaux d'instruction.

- ***Santé et planification familiale***

UNFPA et MSF ont organisé des journées mondiales de la contraception et amélioré l'équipement des maternités locales. Comme résultat : 55 % des femmes en âge de procréer utilisent une méthode contraceptive moderne, mais les adolescentes restent fortement stigmatisées.

- ***Acte d'engagement (février 2021)***

Sous l'initiative de l'ONG Femme Main dans la Main pour le Développement (FMMDI), signature de l'acte d'engagement par les chefs coutumiers du Kasai Central pour :

- Réduire l'impact négatif des coutumes sur les femmes victimes des violences basées sur le genre, notamment l'abolition des amendes coutumières infligées aux femmes victimes de viol lors des conflits Kamuina Nsapu (2016-2017).
- Contribuer au renforcement de la paix et la cohésion sociales ;
- Contribuer à la vulgarisation de l'Edit provincial révisé portant interdiction des coutumes avilissantes à l'égard de la femme au Kasai Central ;
- Appuyer la vulgarisation du présent acte d'engagement auprès des autorités coutumières à travers toutes les Entités Territoriales ;
- Assurer le suivi régulier de la mise en œuvre de leur acte d'engagement ;
- Assurer le respect des victimes des violences basées sur le genre dans la communauté.

Il convient de le souligner, ces actions positives, pour ne citer que celles-là, n'ont pas été sans effets tout aussi favorables à la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes, entre les garçons et les filles.

3. Résultats qualitatifs observés

Le tableau ci-dessous présente le résumé des appréciations des participants aux groupes de discussions (focus groups) organisés dans le cadre de cette recherche.

Tableau 1 : Appréciations des actions positives par les participants aux focus groups dans la ville de Kananga

Domaine	Résultats observés	Limites signalées
Perceptions générales	La majorité des répondants perçoivent les actions positives comme bénéfiques (bourses, PF, appui économique).	Une minorité des répondants estiment que ces actions profitent surtout aux femmes instruites et urbaines.
Education	Réduction du décrochage scolaire des filles grâce aux bourses et cantines scolaires.	Persistance des mariages précoces dans certaines communautés.
Santé / Planification familiale	Hausse de la fréquentation des services PF et meilleur accès aux contraceptifs.	Ruptures de stock, stigmatisation des adolescentes.
Autonomisation économique et leadership	Femmes entrepreneures rapportent hausse des revenus et plus de pouvoir de négociation au foyer.	Accès limité aux crédits et marchés pour certaines participantes.
Violences basées sur le genre (VBG)	Meilleure prise en charge des survivantes par cliniques spécialisées et campagnes.	Sous-signalement persistant par peur de stigmatisation.
Violences basées sur le genre (VBG)	Abolition des amendes infligées aux femmes victimes des viols lors des conflits Kamuina Nsapu	Acte volontaire, non contraignant (ni sanctions, ni mécanisme de recours des femmes dans leurs foyers), champ d'application étroit (seulement les femmes mariées), ambiguïtés de formulation (abolition vs "assouplissement"),

		couverture et représentativité partielle (quelques chefs coutumiers), faible articulation avec le droit positif et l'appareil judiciaire (ne modifie pas la loi), risque de contournement par "arrangements à l'amiable", poids durable des normes sociales.
Résistances sociales et culturelles	Certaines communautés appuient les initiatives d'égalité (écoles, PF).	Opposition de certains hommes et leaders religieux aux changements.

Source : Données reçues lors des réunions avec les groupes de discussion

4. Perspectives

Au vu des limites soulignées dans le tableau no. 1, colonne 3, l'amélioration effective des actions positives à Kananga nécessite la prise en compte des certaines actions ; pour y arriver, il faudra notamment :

- Institutionnaliser les actions positives dans les procédures (éducation, santé, justice, collectivités) avec des budgets dédiés et des mécanismes explicites de redevabilité.
- Élargir la couverture aux zones moins desservies (périphéries et milieux ruraux proches) et cibler les groupes les plus vulnérables (adolescentes, femmes peu scolarisées, ménages à faible revenu).
- Travailler les normes en profondeur en engageant hommes, femmes, leaders religieux et coutumiers et en soutenant des alliances communautaires durables (clubs, pairs éducateurs, médiateurs).
- Sécuriser l'offre : continuité d'approvisionnement en contraceptifs, soutien au fonctionnement du

CISM et protocoles VBG-SSR-Education pour la réintégration scolaire des survivantes.

- Renforcer la chaîne judiciaire (orientation, aide juridique, dissuasion des “arrangements à l’amiable”) et l’articulation entre engagements coutumiers et droit positif.
- Mettre en place un tableau de bord local aligné sur le cadre ressources–agency–réalisations (p. ex. transition filles vers le secondaire, délais < 72 h en VBG, part de candidates/élues), alimenté par les systèmes existants (éducation, santé, GBVIMS) et discuté publiquement.

Conclusion

Cette étude avait un double objectif : apprécier la contribution des actions positives mises en œuvre à Kananga entre 2018 et 2025 et identifier les facteurs qui en conditionnent l’efficacité. En mobilisant un cadre articulant études de genre, justice sociale et analyse des politiques publiques, nous montrons que la combinaison d’incitations légales (loi électorale de 2022), d’évolutions normatives (édits provinciaux de 2022, engagements coutumiers) et de dispositifs de services (gratuité scolaire, CISM, programmes d’autonomisation) a produit des effets intermédiaires crédibles : amélioration de l’accès et du maintien scolaire des filles dans les écoles ciblées, recours accru aux services de SSR/VBG lorsque l’offre est intégrée et accessible, émergence d’un leadership féminin local et progression de l’acceptabilité sociale de l’égalité. Ces gains restent toutefois fragiles et hétérogènes selon les quartiers et les milieux sociaux, et butent encore sur des goulots normatifs, des contraintes budgétaires et des capacités institutionnelles inégales.

Sur le plan scientifique, l’article apporte trois contributions. Premièrement, il opérationnalise un cadre de lecture des actions positives en les reliant au triptyque ressources-agency-réalisations, ce qui facilite la définition d’indicateurs de suivi. Deuxièmement, il documente un contexte urbain intermédiaire encore peu étudié, où coexistent forte influence coutumière, économie informelle et gouvernance en

reconstruction ; cette configuration éclaire la manière dont les instruments “temporaires” interagissent avec des règles sociales tenaces. Troisièmement, il propose une passerelle entre design de politiques publiques et transformation des normes : les instruments sont plus efficaces lorsqu’ils modifient simultanément les coûts d’accès, les règles formelles et les attentes sociales.

Les résultats observés s’accompagnent de limites : une base empirique majoritairement qualitative, des données quantitatives descriptives parfois incomplètes, et un risque de biais de désirabilité sociale dans les focus groups. L’absence, à ce stade, de séries homogènes et désagrégées sur l’ensemble de la période limite l’inférence causale et invite à la prudence dans la généralisation.

Au regard de ces constats, plusieurs implications pratiques s’imposent pour pérenniser et amplifier les acquis.

Enfin, à l’échelle de l’Agenda 2030, l’expérience de Kananga suggère que les actions positives nécessaires mais non suffisantes deviennent transformatrices lorsqu’elles sont ancrées dans les systèmes, co-produites avec les communautés et pilotées par les données. C’est à ce prix que l’égalité de genre peut passer de la promesse à la réalité dans les villes congolaises de taille intermédiaire et, au-delà, dans des contextes comparables.

Références bibliographiques

Amisi, C., Mukwege, D., & Philibert, A. (2019). Violences sexuelles dans l’Est de la République démocratique du Congo: Evolution du profil des agresseurs et de leurs victimes entre 2008 et 2018. 1^{er} congrès de la Chaire Internationale Mukwege.

Crosby, F. J. (2004). *La discrimination positive est morte : vive la discrimination positive*. Presse de l’Université de Yale.

Egalité de genre et approche intégrée de l’égalité entre les femmes et les hommes <https://www.coe.int/fr/web/gender-matters/gender-equality-and-gender-mainstreaming>

Fraser, N. (1998). Penser la justice sociale: entre redistribution et revendications identitaires. *Politique et sociétés*, 17(3), 9-36.

Goetz, A. M., et Hassim, S. (éd.). (2003). *Pas de raccourcis vers le pouvoir : les femmes africaines en politique et l’élaboration des politiques* (Vol. 3). Zed Books.

Howlett, M., et Ramesh, M. (2006). Preface: the evolution of de/reregulation. *Deregulation and its Discontents*, 1.

Kabeer, N. (2003). *Gender Mainstreaming in Poverty Eradication and the Millennium Development Goals: A handbook for policy-makers and other stakeholders*. Commonwealth Secretariat.

Katsurana. J. (2024). « Les actions positives : Barrières ou opportunités pour l'égalité politique entre hommes et femmes en République Démocratique du Congo ? », *Revue Internationale du chercheur* « Volume 5 : Numéro 2 » pp : 130-147

Katsurana. J. (2024). *Genre et développement. Des idées à la pratique*, Dschang University Press (DUP), Arts and Social Sciences, Cameroun.

Munongo, V. G. N. (2017, March). Genre et objectifs de développement durable: Du sociétal au social. In *Genre et objectifs de développement durable*.

Rawls, J. (1971). *Une théorie de la justice* : Edition originale.

Sander, R. H. (2004). Analyse systémique de la discrimination positive dans les facultés de droit américaines. *Stan. L. Rev.*, 57, 367.

Slama, A. (2004). Contre la discrimination positive : La liberté insupportable. *Pouvoirs*, 111, 133-143. <https://doi.org/10.3917/pouv.111.0133>

Steele, S. (1990). *Le contenu de notre caractère* (vol. 120). New York : St. Martin's Press.

Tesson-Millet, M. C., & Châtaigner, J. M. (2014). *Le développement durable, une question de genre* (No. B93). FERDI Note brève.

Tripp, A. M. (2015). *Femmes et pouvoir dans l'Afrique post-conflit*. Cambridge University Press.

UNDP, UNFPA et BCNUDH (2021). *Rapport annuel sur l'état d'avancement du programme JAD, période du rapport : 1er janvier – 31 décembre 2021*.

UNFPA, *L'égalité de genre*, disponible sur <https://www.unfpa.org/fr/égalité-des-genres> consulté le 22 juillet 2025.

Villeneuve, B. (2006). La discrimination positive : une présentation. *Vie sociale*, 3, 39-48. <https://doi.org/10.3917/vsoc.063.0039>

